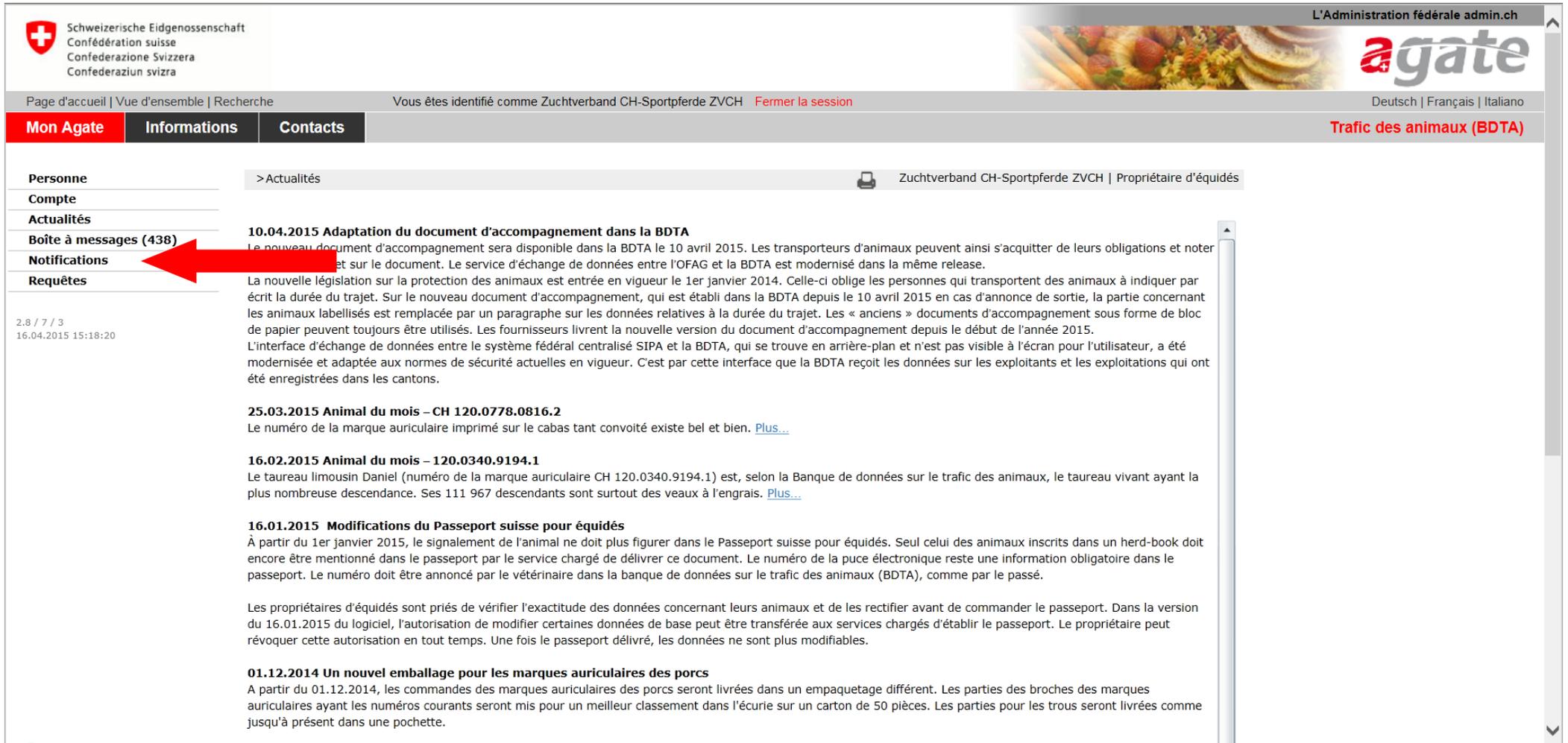


J'ai acheté un cheval. Comment annoncer le changement de propriétaire ? (Délai : max. 30 jours après l'achat)

 **Pour le faire, vous avez besoin du numéro Agate de l'ancien propriétaire**

- Aller sur le masque Login (pour y accéder, voir « Se connecter avec son numéro d'utilisateur et son mot de passe »)

- Cliquer sur « Notifications »



The screenshot shows the Agate website interface. At the top, there is a header with the Swiss Confederation logo and the text 'Schweizerische Eidgenossenschaft', 'Confédération suisse', 'Confederazione Svizzera', and 'Confederaziun svizra'. To the right, it says 'L'Administration fédérale admin.ch' and the 'agate' logo. Below the header, there is a navigation bar with 'Page d'accueil | Vue d'ensemble | Recherche' on the left, 'Vous êtes identifié comme Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH' and 'Fermer la session' in the center, and 'Deutsch | Français | Italiano' on the right. A secondary navigation bar contains 'Mon Agate', 'Informations', and 'Contacts' on the left, and 'Trafic des animaux (BDTA)' on the right. The main content area is titled 'Personne' and 'Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH | Propriétaire d'équidés'. A left sidebar menu includes 'Personne', 'Compte', 'Actualités', 'Boîte à messages (438)', 'Notifications', and 'Requêtes'. A red arrow points to the 'Notifications' menu item. The main content area displays several news items:

- 10.04.2015 Adaptation du document d'accompagnement dans la BDTA**
Le nouveau document d'accompagnement sera disponible dans la BDTA le 10 avril 2015. Les transporteurs d'animaux peuvent ainsi s'acquitter de leurs obligations et noter sur le document. Le service d'échange de données entre l'OFAG et la BDTA est modernisé dans la même release. La nouvelle législation sur la protection des animaux est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Celle-ci oblige les personnes qui transportent des animaux à indiquer par écrit la durée du trajet. Sur le nouveau document d'accompagnement, qui est établi dans la BDTA depuis le 10 avril 2015 en cas d'annonce de sortie, la partie concernant les animaux labellisés est remplacée par un paragraphe sur les données relatives à la durée du trajet. Les « anciens » documents d'accompagnement sous forme de bloc de papier peuvent toujours être utilisés. Les fournisseurs livrent la nouvelle version du document d'accompagnement depuis le début de l'année 2015. L'interface d'échange de données entre le système fédéral centralisé SIPA et la BDTA, qui se trouve en arrière-plan et n'est pas visible à l'écran pour l'utilisateur, a été modernisée et adaptée aux normes de sécurité actuelles en vigueur. C'est par cette interface que la BDTA reçoit les données sur les exploitants et les exploitations qui ont été enregistrées dans les cantons.
- 25.03.2015 Animal du mois – CH 120.0778.0816.2**
Le numéro de la marque auriculaire imprimé sur le cabas tant convoité existe bel et bien. [Plus...](#)
- 16.02.2015 Animal du mois – 120.0340.9194.1**
Le taureau limousin Daniel (numéro de la marque auriculaire CH 120.0340.9194.1) est, selon la Banque de données sur le trafic des animaux, le taureau vivant ayant la plus nombreuse descendance. Ses 111 967 descendants sont surtout des veaux à l'engrais. [Plus...](#)
- 16.01.2015 Modifications du Passeport suisse pour équidés**
À partir du 1er janvier 2015, le signalement de l'animal ne doit plus figurer dans le Passeport suisse pour équidés. Seul celui des animaux inscrits dans un herd-book doit encore être mentionné dans le passeport par le service chargé de délivrer ce document. Le numéro de la puce électronique reste une information obligatoire dans le passeport. Le numéro doit être annoncé par le vétérinaire dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), comme par le passé. Les propriétaires d'équidés sont priés de vérifier l'exactitude des données concernant leurs animaux et de les rectifier avant de commander le passeport. Dans la version du 16.01.2015 du logiciel, l'autorisation de modifier certaines données de base peut être transférée aux services chargés d'établir le passeport. Le propriétaire peut révoquer cette autorisation en tout temps. Une fois le passeport délivré, les données ne sont plus modifiables.
- 01.12.2014 Un nouvel emballage pour les marques auriculaires des porcs**
A partir du 01.12.2014, les commandes des marques auriculaires des porcs seront livrées dans un emballage différent. Les parties des broches des marques auriculaires ayant les numéros courants seront mis pour un meilleur classement dans l'écurie sur un carton de 50 pièces. Les parties pour les trous seront livrées comme jusqu'à présent dans une pochette.

- Cliquer sur « Equidés » puis sur « Acquisition »

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

L'Administration fédérale admin.ch

agate

Page d'accueil | Vue d'ensemble | Recherche Vous êtes identifié comme Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH Fermer la session Deutsch | Français | Italiano

Mon Agate Informations Contacts Trafic des animaux (BDTA)

> Notifications > Equidés > Acquisition  Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH | Propriétaire d'équidés

Personne

Compte

Actualités

Boîte à messages (438)

Notifications

Equidés

Naissance

Importation

Déplacement

Mort / Euthanasie

Remise / Vente

Acquisition

Requêtes

2.8 / 7 / 3
16.04.2015 15:18:20

Numéro Agate de l'ancien propriétaire *

Date de l'acquisition *

Avant qu'un passeport a été établi pour votre équidé, vous pouvez autoriser les services émetteur du passeport équin à adapter des données de base de l'animal. En cliquant sur "Personne" puis "Mes équidés", vous pouvez sélectionner l'animal correspondant par un double-clic et donner l'autorisation dans l'onglet "passeport".

Les champs marqués d'un * doivent être remplis.



- Inscrire le numéro UELN du cheval acheté, qui doit vous être communiqué par l'ancien propriétaire.
Pour les chevaux nés après 2011, ce numéro est déjà inscrit dans le passeport.
 - Inscrire le numéro Agate de l'ancien propriétaire
 - Inscrire la date de l'achat
- Cliquer sur « enregistrer » pour terminer la notification.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

L'Administration fédérale admin.ch

agate

Page d'accueil | Vue d'ensemble | Recherche Vous êtes identifié comme Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH Fermer la session Deutsch | Français | Italiano

Mon Agate Informations Contacts Trafic des animaux (BDTA)

> Notifications > Equidés > Acquisition Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH | Propriétaire d'équidés

Personne

Compte

Actualités

Boîte à messages (438)

Notifications

Equidés

Naissance

Importation

Déplacement

Mort / Euthanasie

Remise / Vente

Acquisition

Requêtes

UELN * 756018001000000

Numéro Agate de l'ancien propriétaire * 99999999

Date de l'acquisition * 24.03.2015

Avant qu'un passeport a été établi pour votre équidé, vous pouvez autoriser les services émetteur du passeport équin à adapter des données de base de l'animal. En cliquant sur "Personne" puis "Mes équidés", vous pouvez sélectionner l'animal correspondant par un double-clic et donner l'autorisation dans l'onglet "passeport".

Les champs marqués d'un * doivent être remplis.

Enregistrer

2.8 / 7 / 3
16.04.2015 15:18:20